

Évolution de la tarification des actes de biologie moléculaire dans la prise en charge de la LLC et des autres syndromes lymphoprolifératifs. Proposition d'harmonisation

❖ Changement de cotation pour les actes de biologie moléculaire dans la LLC

La Haute Autorité de Santé (HAS) a récemment évalué la pertinence du recours au séquençage haut débit pour détecter les altérations moléculaires dans la prise en charge de la leucémie lymphoïde chronique (LLC). À l'issue de cette évaluation, la HAS a émis un avis favorable à l'inscription prochaine de certains actes dans la Nomenclature des actes de biologie médicale (NABM). Le tarif de remboursement n'est pas encore connu.

Les analyses concernées sont les suivantes :

- Le **statut mutationnel IGHV**,
- La recherche de mutations de **TP53**,
- La recherche de mutations associées à une résistance aux thérapies ciblées (**BTK, PLCG2, BCL2**).

Jusqu'à présent, ces examens étaient codifiés sous le RIHN avec une cotation **N452** ou **N453** selon les panels utilisés incluant d'autres gènes.

En attendant leur inscription définitive à la NABM et afin de se conformer aux recommandations de la HAS, une nouvelle codification transitoire sera mise en place. Les actes réalisés dans le cadre de la prise en charge de la LLC seront désormais cotés **V001**, selon les modalités suivantes :

- **Statut mutationnel IGHV** : à effectuer dans le cadre du bilan pré-thérapeutique. Cet examen est à réaliser une seule fois.
- **Panel NGS LLC** à effectuer avant tout traitement ou en cas de résistance aux traitements ciblés comprenant :
 - La recherche de mutations de **TP53**,
 - La recherche de mutations de résistance aux thérapies ciblées (**BTK, PLCG2, BCL2**).
 - A noter que ce panel peut inclure d'autres gènes fréquemment mutés dans la LLC. Mais ne seront prise en charge par l'assurance maladie que TP53, BTK, PLCG2 et BCL2 soit un petit panel.

Nous proposons comme cotation:

Si la demande concerne à la fois le statut mutationnel IGHV et la recherche de mutation de TP53 : 2 x V001.

Si la demande inclut TP53 + recherche de mutations de résistance : 1 x V001 (panel NGS LLC).

Nous ne savons pas encore si ce modèle de cotation sera accepté. Mais le SGL de l'APHP intègre déjà la V001. A noter que la décote annuelle de 20% (voir ci-dessous) ne sera pas appliquée et que ces actes continueront donc à être valorisés (transitoirement) sur la base du tarif RIHN N452 2024.

❖ **Recherche de mutation dans le cadre d'un syndrome lymphoprolifératif hors LLC**

Pour toutes les recherches de mutations réalisées dans le cadre d'un syndrome lymphoprolifératif hors LLC, la tarification **N452** ou **N453** continuera à s'appliquer avec une décote de 20% par an. Il sera donc impératif de préciser la pathologie sur chaque demande d'examen pour appliquer la bonne tarification.

Les examens concernés incluent notamment :

- Recherche de mutation **TP53** dans tout syndrome lymphoprolifératif non LLC,
- Recherche de mutations de résistance aux thérapies ciblées (**BTK**, **PLCG2**, **BCL2**) dans tout syndrome lymphoprolifératif non LLC,